

Ref: ICGLR/RT/D-CN/07  
Original: English



Volume V  
Questions transversales

---

## Égalité des sexes, Autonomisation des femmes et des jeunes, Droits humains et Environnement

Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs



**Introduction:** L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, les droits humains, la restauration et la protection de l'environnement sont parmi les conditions préalables à la paix, à la stabilité et au développement durables dans la région des Grands Lacs. Un environnement instable rend la majorité des femmes et des jeunes vulnérables à la violence, à la faim, au VIH/SIDA et aux autres maladies. En outre, la dégradation de l'environnement est une conséquence inévitable de guerres et d'insécurité dans les endroits où elles se produisent.

Dans le cadre de CIRGL, les questions transversales du genre, de la jeunesse, des droits humains, de l'environnement, du VIH/SIDA et des établissements humains sont intégrées dans tous les projets. Aux fins de la Table ronde, quatre composantes du projet ont été identifiées pour appui et produisent un impact significatif dans les quatre principaux programmes d'action:

- (i) **Violence contre les femmes, santé de la reproduction, tuberculose et paludisme et appui psychosocial aux groupes ayant des besoins particuliers**
- (ii) **Autonomisation des femmes et des jeunes en matière de sécurité transfrontalière et de projets de développement**
- (iii) **Mise en oeuvre de la dimension Droits humains du Pacte**
- (iv) **Protection de l'environnement et promotion du projet pilote de gestion des risques du changement climatique dans la Zone 3**

**Composante 1-** elle vise à permettre aux femmes dans la région des Grands Lacs à jouir de leurs droits sexuels et de reproduction et contribuerait à prévenir, éradiquer et punir toutes formes de violence, l'exploitation et l'abus sexuels des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons, et prêter assistance aux victimes survivantes. L'accent sera mis sur les deux domaines suivants:

- (a) Prévention, lutte contre l'exploitation sexuelle, l'abus et la violence sexospécifique et assistance aux victimes; et
- (b) Accès aux services de prévention, de traitement et de soins pour le VIH, la tuberculose et le paludisme

**Composante 2:** son objectif est d'habiliter économiquement les femmes et les jeunes, à développer leurs capacités de générer leurs propres revenus et à maîtriser leur patrimoine et leurs ressources, assurant ainsi leur contribution aux projets de la CIRGL de sécurité et de développement transfrontaliers (à savoir les zones de sécurité et de développement transfrontaliers, la sécurité alimentaire, la criminalité transnationale et le terrorisme, les armes légères et de petit calibre, le désarmement et le développement des zones). Le programme débutera dans les zones prioritaires, nommément les zones 1,3,5,6 et 10.

En particulier, le sous-programme prévoit de faire participer activement les femmes, les jeunes et leurs réseaux au commerce transfrontalier afin qu'ils puissent bénéficier des fruits de la paix et de la sécurité au sein et entre les communautés transfrontalières. Le but est de promouvoir le commerce chez les femmes et les jeunes engagés dans le commerce transfrontalier, favoriser leurs compétences d'entreprise et créer l'emploi pour les communautés transfrontalières des femmes et des jeunes. Cette composante comprend deux volets:

- (i) Autonomisation des femmes dans le commerce transfrontalier et le développement
- (ii) Autonomisation des jeunes dans la sécurité, le commerce et le développement transfrontalier

**Composante 3-** elle vise à mettre en oeuvre la dimension Droits humains du Pacte en créant des partenariats et en amorçant un dialogue entre les gouvernements, les parlements, les institutions nationales des droits humains et la société civile, et en assurant une interaction continue avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits humains. Elle vise en outre à fournir un appui technique et financier pour la mise en oeuvre des projets spécifiques relatifs aux droits humains et des protocoles du Pacte au niveau national, à dispenser la formation et à renforcer

les capacités des principaux acteurs en matière d'approche axée sur les droits pour la mise en oeuvre du Pacte.

**Composante 4:** elle vise à soutenir le reboisement et les mesures conjointes de protection de l'environnement et à promouvoir l'adaptation au changement climatique axée sur la communauté dans tous les pays de la Zone 3 comme préalable à la paix et au développement durables dans les régions semi arides pastorales. L'objectif est de protéger l'environnement et de promouvoir la gestion pilote des risques de changement climatique dans la Zone 3. Ce projet couvrira également les régions antérieurement occupées par les PDI et les réfugiés.

### Composante 1

#### **Violence contre les femmes, santé de la reproduction, tuberculose et paludisme et appui psychosocial aux groupes ayant des besoins particuliers**

**Contexte:** Les deux projets sont intimement liés car ils portent sur le même groupe des populations vulnérables dans la région.

Les effets combinés du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose en Afrique font clairement obstacle au progrès social, ralentissent la croissance et le développement économiques et perpétuent le cycle vicieux de la pauvreté. De même, les guerres, l'instabilité et l'insécurité qui donnent lieu aux déplacements des populations ainsi qu'à la pauvreté, ont accentué la vulnérabilité des populations à ces maladies dans toute la région des Grands Lacs.

Un autre facteur connexe est la vulnérabilité des jeunes filles, des femmes et des jeunes garçons à la violence sexuelle et sexospécifique accrue. On ne connaîtra probablement jamais l'ampleur et l'impact réels de la violence contre les femmes dans la RGL. Ce qui est bien connu cependant, ce sont les expériences horribles rapportées par les victimes, leurs familles et leurs amis. L'exploitation et la violence sexuelles n'ont pas de frontières. Les témoignages révèlent que leurs auteurs se trouvent à la fois dans les situations conflictuelles et non conflictuelles, au sein des familles et parmi ceux qui sont chargés de protéger les personnes vulnérables comme la police ou l'armée, ou encore les agents chargés du maintien de la paix de l'ONU, etc.

La RGL est en proie à une prévalence élevée de la violence sexuelle à l'encontre des femmes, des filles et des jeunes garçons utilisée comme une arme pour faire valoir les motifs des conflits armés. Une conséquence effroyable de cette situation pour la région est que les femmes, les filles et les jeunes garçons sont non

seulement des victimes des conflits armés, mais qu'ils sont devenus également des objets des moyens utilisés dans les conflits qui opposent les groupes armés et les forces armées.

Les statistiques décrivent une image horrifiante des conséquences de la violence à l'encontre des femmes aussi bien dans les situations conflictuelles que non conflictuelles. La violence contre les femmes est un danger à la santé publique et une cause majeure de mort et d'infirmité pour les femmes âgées entre 16 et 44 ans. Un rapport de la Banque mondiale indique que la violence contre les femmes est une cause aussi grave de la mort et de l'infirmité que le cancer parmi les femmes en âge de procréation et une plus grande cause de la mauvaise santé que le paludisme.

Il est évident qu'une action urgente est nécessaire de la part des États en vue de prévenir toute forme d'exploitation et d'abus sexuels et de violence sexospécifique. Il faut mettre en place ou renforcer les procédures et les mécanismes pour promouvoir les enquêtes, dénoncer, traduire en justice et aider à trouver des solutions. Il est réconfortant de constater que les instruments internationaux sur les droits humains abordent de plus en plus la question de la violence et de l'exploitation sexuelles, parfois dans le contexte global des droits humains. Les instruments juridiques appropriés figurent sur la liste des activités nationales.

**Problèmes spécifiques et défis à relever:** un examen de la prévalence du VIH/SIDA dans la région et du pourcentage des femmes vivant avec le VIH/SIDA indique que tous les pays membres de la CIRGL ont dépassé le taux de prévalence de 2% estimé par l'ONUSIDA comme représentant une situation d'urgence. Cette situation est particulièrement significative étant donné que dans les régions affectées par des conflits, il a été très difficile de recueillir les données épidémiologiques, et les taux de prévalence peuvent donc être beaucoup plus élevés. Au fur et à mesure que la sécurité dans la région s'améliore, une chance se présente pour améliorer la collecte des données et faire face au problème de la pandémie du VIH/SIDA d'une manière plus réaliste et donc plus efficace.

Il existe des preuves biologiques significatives qui montrent que la présence d'autres infections sexuellement transmises (IST) accentue la probabilité de transmettre et d'attraper le VIH. La prévalence des IST est aggravée par des conflits et la grande mobilité des populations dans la région.

En outre, il y a eu dernièrement une forte progression du paludisme dans les régions où la maladie est devenue endémique, avec des épidémies explosives dans beaucoup de parties de l'Afrique. Les facteurs probables de cette situation sont la résistance qui se généralise rapidement aux médicaments antipaludiques, le changement climatique et les déplacements des populations. Malgré le fait qu'elle soit une maladie totalement évitable et guérissable, la tuberculose tue

aujourd'hui plus que jamais auparavant un grand nombre de gens. C'est la maladie qui tue le plus les jeunes et les adultes dans le monde aujourd'hui. Chaque jour, la tuberculose tue 8.000 personnes sur les 2-3 millions qui sont infectés par la maladie chaque année. Elle est la première maladie contagieuse qui tue le plus de personnes vivant avec le VIH/SIDA, représentant un tiers des victimes du SIDA dans le monde entier. Les femmes en meurent plus que toutes autres mortalités maternelles confondues. En un an, plus d'un million de femmes et de 100 000 enfants mourront inutilement et plusieurs milliers d'enfants seront des orphelins de la tuberculose. Cette maladie enfonce dans la pauvreté des familles autrement autosuffisantes car la plupart de ses victimes sont dans l'âge la plus productive de leur vie.

Concernant la violence, l'exploitation et les abus sexuels, il est évident que les mesures de prévention, de protection et de soutien aux survivants sont déplorablement inadéquates, malgré la gravité de ce fléau. L'accès aux services sociaux, à la protection, au recours en justice, aux ressources médicales, aux lieux de refuge, etc. est limité, malgré les efforts de certaines ONG. Dans nombre de sociétés, le système juridique et les attitudes des communautés accentuent le trauma des survivants. Souvent, les victimes sont tenues pour responsables de la violence perpétrée contre elles, alors que les auteurs de cette violence restent impunis et poursuivent leurs actes de violence en toute liberté.

#### **Objectifs globaux:**

- Contribuer à la réduction de l'incidence et de la prévalence du VIH/SIDA, des IST, du paludisme et de la tuberculose et des effets négatifs de ces maladies, en particulier chez les femmes, les jeunes et les enfants.
- Prévenir, éradiquer et punir toutes formes de violence, d'exploitation et d'abus contre les femmes, les filles et les jeunes garçons et, ce faisant, fournir l'assistance aux survivants.

#### **(i) VIH/SIDA, IST, Paludisme, Tuberculose**

**Objectifs spécifiques:** assurer l'accès aux services de prévention, de traitement et de soins, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux populations en déplacement à travers les frontières et aux autres groupes vulnérables. Assurer les droits humains aux personnes vivant avec le VIH/SIDA. Sensibiliser les communautés sur les mesures de prévention et les soins de traitement disponibles localement et sur d'autres services d'appui. Échanger les informations, les expériences et les meilleures pratiques entre les États de la RGL.

**Stratégies:** obtenir l'engagement des États membres de développer, d'adopter

et de mettre en oeuvre les démarches de collaboration relativement aux quatre maladies. Décentraliser les programmes pour pouvoir atteindre les communautés et assurer l'implication des membres affectés des communautés, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants et d'autres groupes vulnérables dans n'importe quelle situation qu'ils soient – de no conflit, en conflit, de post conflit, d'urgence, dans des camps des réfugiés et dans des zones des déplacés internes. Renforcer les initiatives sous-régionales existantes, notamment la collaboration et l'échange d'information, d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays. Adopter une approche axée sur les droits de l'homme. Impliquer les PVVIH/SIDA dans l'élaboration des stratégies et dans la mise en oeuvre des programmes. Promouvoir la mise en oeuvre du Protocole sur la Coopération en matière de prévention et de contrôle des épidémies et d'éradication de la poliomyélite dans les pays des Grands Lacs signé le 15 août 1997. Promouvoir les principes des "3 Uniques": un cadre stratégique unique, un organisme de coordination unique, un cadre de suivi et d'évaluation unique, qui ont généralement été convenus par tous les partenaires. Intégrer le VIH/SIDA dans les thèmes et dans les différents programmes/projets de la CIRGL et assurer le suivi.

#### **Activités:**

Sur le plan régional, ceci sera réalisé à travers l'organisation d'un forum régional pour établir des liens entre les différentes initiatives sous-régionales engagées dans la lutte contre ces maladies; la promotion du dialogue, de l'échange d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays; la promotion de la distribution des médicaments financièrement abordables contre les quatre maladies, notamment les ARV génériques; l'organisation d'un concours régional pour les jeunes des Grands Lacs en vue de recueillir leurs idées et scénarios pour l'avenir de la région.

Au niveau national, les pays: renforceront les capacités des organismes nationaux de coordination engagés dans la lutte contre ces maladies afin qu'ils puissent jouer leurs rôles d'une manière efficace et effective; meneront une campagne de sensibilisation de grande envergure et de longue durée sur les mesures de protection et la disponibilité de traitement local et d'autres services d'assistance; intégreront les services de santé et mettront en place des cliniques médicales à guichet unique pour ces maladies; et mobiliseront les ressources humaines et financières intérieures et extérieures.

**Résultats:** les résultats attendus de ce projet sont les suivants: la réduction de la prévalence du VIH/SIDA, des IST, du paludisme et de la tuberculose; les ressources requises pour la réhabilitation des infrastructures sociales de base dans tous les États membres sont disponibles à travers une nouvelle aide et l'annulation de la dette totale par les partenaires; et l'augmentation des allocations budgétaires nationales.

**Bénéficiaires:** toutes les populations de la région, mais en particulier les pauvres des milieux urbains, les communautés rurales, les femmes et les enfants, les personnes âgées, les déplacés internes, les réfugiés, les pauvres et les communautés d'accueil; les personnes vivant avec le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, en particulier les femmes, les enfants, les filles, les jeunes garçons et les personnes en déplacement à travers les frontières; les familles et les communautés affectées par les maladies; les personnes déplacées internes, les réfugiés et les communautés avoisinantes.

## **(ii) Violence contre les femmes**

**Objectifs spécifiques:** protéger les femmes, les filles et les jeunes garçons et aborder les questions relatives à la violence sexuelle et sexospécifique; apporter le soutien juridique et psychosocial et l'assistance matérielle aux victimes de la violence sexuelle et sexospécifique.

**Stratégies:** engager tous les États membres à adopter et à mettre en oeuvre les instruments juridiques relatifs à la violence contre les femmes, mettre en place des mécanismes nationaux pour le soutien et l'assistance psychosociaux aux victimes, élaborer les politiques de prévention et d'assistance et entreprendre des amendements des textes constitutionnels relativement à la violence contre les femmes.

### **Activités:**

Au niveau régional, la CIRGL entreprendra le plaidoyer pour l'adoption et l'opérationnalisation par les États membres du Protocole sur la violence sexuelle contre les femmes et des instruments juridiques connexes; instaurera un système régional efficace de traduire devant les cours pénales nationales et la Cour pénale internationale les auteurs de ce crime en fuite; créera un Fonds régional pour mettre en place des mesures de prévention et d'assistance sociale et juridique, de traitement, de prise en charge et de réhabilitation des survivants; assurera la formation des unités de la police chargées de la lutte contre la violence sexuelle; apportera son appui aux programmes de sensibilisation en faveur des communautés locales et des initiatives nationales; mettra en place un mécanisme pour la diffusion et l'échange d'informations et d'initiatives positives sur la lutte contre la violence sexuelle et sexospécifique; et apportera une assistance technique aux États membres afin de renforcer leurs capacités de prévenir, d'éradiquer et de punir toutes formes de violence sexuelle et sexospécifique.

Au niveau national, les pays procéderont à la signature, à la ratification, à la domestication et à l'opérationnalisation des instruments juridiques relatifs à la violence contre les femmes. Ils affecteront des ressources pour appuyer les programmes axés sur la prévention de la violence contre les femmes et apporter assistance aux survivants et renforcer les capacités des différentes institutions en

vue de leur permettre de lutter contre la violence à l'égard des femmes, en particulier les mécanismes nationaux genre, la police, les systèmes judiciaires, les OSC.

- Entreprendre une campagne de grande envergure et de longue durée pour sensibiliser les femmes et les enfants sur leurs droits et les instruments juridiques existants sur les droits de la femme et de l'enfant, dans des langues et des formats qui sont faciles à comprendre et renforcer les capacités des OSC en vue de diriger cette campagne.
- Mettre en place des centres à guichet unique pour les victimes de la violence contre les femmes où elles peuvent recevoir une assistance gratuite: assistance juridique, médicale, relative au trauma, à la prise en charge, alimentaire et relative à l'abri, etc.
- Élaborer et mettre en oeuvre des programmes pour le changement de comportement destinés spécifiquement aux auteurs incarcérés de la violence contre les femmes.
- Faciliter la réintégration des victimes à travers la formation et l'identification des possibilités économiques.
- Prévoir la resocialisation des victimes de la violence sexuelle en vue de leur acceptation dans les communautés

**Résultats:** Au niveau régional, un fonds pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des quatre maladies qui profitera aux communautés locales et aux initiatives nationales est créé; un mécanisme pour la diffusion et l'échange d'information et d'initiatives positives sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des quatre maladies est mis en place ; une assistance technique est fournie au États en vue de renforcer leurs capacités de prévenir et de punir toutes formes de violence contre les femmes. Au niveau national, les États adoptent et mettent en oeuvre les instruments juridiques relatifs à la violence contre les femmes. Ils auront élaborés des mécanismes de soutien et d'assistance psychosociaux aux victimes de la violence contre les femmes. Les politiques de prévention et d'assistance sont élaborées et mises en oeuvre. Des ressources financières suffisantes sont affectées en vue de mettre fin à la violence contre les femmes et de la lutte contre les quatre maladies (à travers le Fonds mondial pour le VIH/SIDA/la tuberculose/le paludisme). Ils auront signé, ratifié et mis en oeuvre toutes les conventions sur la violence contre les femmes et les instruments juridiques connexes.

**Bénéficiaires:** les femmes, les filles et les jeunes garçons, les prisonniers et les détenus, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les survivants de la violence contre les femmes.

### **Budget**

Structures législatives et judiciaires sur la violence contre les femmes	11.000.000
Prise en charge et services de santé post trauma pour les victimes de la violence contre les femmes, y compris les ARV génériques	33.500.000
Renforcement des capacités pour les agents de la force publique et les communautés en matière de violence contre les femmes	54.000.500
Organisation d'un forum régional pour établir des liens entre les différentes initiatives sous-régionales relatives au VIH/SIDA, aux IST, à la tuberculose et au paludisme	3.471.400
Promotion du dialogue, de l'échange d'information, d'expériences et de meilleures pratiques	11.777.000
Promotion de la distribution des médicaments financièrement abordables dans les zones transfrontalières en conflit et post conflit	5.982.000
Sous-total	119.730.900
Gestion du programme	11.973.000
<b>Sous-total</b>	<b>131.703.900</b>
<b>Imprévus</b>	<b>13.170.390</b>
<b>Total de la composante</b>	<b>144.874.290</b>

*Note: Le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme peuvent être financés par le Fonds mondial pour le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Les budgets reflétant les détails des coûts estimatifs par programme figurent dans les documents de projet individuels. Même si à première vue le chiffre pour les onze pays peut apparaître énorme, il est modeste par rapport aux autres programmes régionaux dans la région tels que le Programme de secours prolongé et des Opérations de relance pour la RGL et les opérations de maintien de la paix de l'ONU/UA dont le coût s'élève à des milliards ne couvrant que la RDC pendant des années. Il faut donc situer les chiffres dans un contexte d'investissement dans la paix et la sécurité dans la RGL et des économies au niveau des opérations humanitaires et du maintien de la paix dont le coût est élevé.*

## **Composante 2**

### **Autonomisation des femmes et des jeunes dans les projets de sécurité et de développement transfrontaliers**

1.1 L'objectif du programme est d'intégrer et d'assurer la participation des femmes et des jeunes dans les projets de la CIRGL sur la sécurité transfrontalière et le développement. Les projets en question sont les suivants: zones transfrontalières de sécurité et de développement, sécurité alimentaire, criminalité transnationale et terrorisme, armes légères et de petit calibre, désarmement et développement dans la Zone 3. Le projet vise en particulier l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes ainsi que de leurs réseaux à s'engager dans le commerce informel transfrontalier, afin qu'ils puissent bénéficier des fruits de la paix et de la sécurité au sein et entre les communautés transfrontalières. Il est proposé un cadre transformateur dans ce programme qui mettra l'accent sur les éléments clé des possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes en vue de la création des richesses. Il veillera à ce que i) les femmes, les jeunes et leurs réseaux soient organisés de manière à pouvoir réclamer leurs droits et exiger les comptes rendus concernant le commerce transfrontalier et la façon dont il influe sur la création des richesses en vue de l'éradication de la pauvreté dans la région des Grands Lacs; ii) les cadres de planification nationaux et les processus et les stratégies de réduction de la pauvreté prennent en compte le commerce informel transfrontalier des femmes et des jeunes, affectent des ressources adéquates et élaborent des actions spécifiques, des objectifs et des indicateurs visant à augmenter les emplois et, partant, les richesses pour les femmes et la jeunesse; iii) les politiques, les lois et les pratiques de nature à discriminer contre les femmes et les jeunes engagés dans le commerce transfrontalier et à faire obstacle aux possibilités pour les femmes et les filles de créer des richesses et d'avoir accès aux services soient changés; iv) soit mis en place un Fonds de développement pour les femmes et la jeunesse qui est à la portée des femmes et des jeunes de tous les 11 États membres oeuvrant dans le cadre de la zone qui ont des projets intéressants et connexes pour l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Ce programme sera exécuté dans les cinq zones prioritaires 1,3,5,6 et 10 et sera étendu aux 7 zones de la CIRGL restantes pour couvrir quatre autres pays. Il ciblera et profitera directement aux femmes et aux jeunes engagés dans le petit commerce transfrontalier informel. Cette catégorie comprend des groupes spécifiques de femmes et de jeunes vivant dans des situations de vulnérabilité plus élevée, y com-

pris les femmes et les jeunes entrepreneurs à petite échelle et les producteurs du secteur informel; les femmes et les filles victimes de la violence basée sur le genre; les jeunes femmes et les jeunes hommes ainsi que les filles et les garçons à la recherche d'emploi et d'opportunités. Il tentera à différents niveaux de changer les attitudes des agents aux frontières, notamment la police et les fonctionnaires des douanes. Ce projet régional investira également des ressources pour aborder d'autres questions transversales de la CIRGL comme l'environnement, les droits humains, les établissements humains et le VIH dans les zones prioritaires.

La vision des dirigeants de la CIRGL telle qu'exprimée dans la Déclaration de Dar es Salaam (2004) était d'intégrer les questions transversales dans les 33 projets prioritaires ainsi que dans les protocoles de la CIRGL. Il se manifeste maintenant des lacunes de cette vision dans tous les projets. Soit les questions transversales clé ou pertinentes sont reflétées partiellement ou pas du tout dans l'analyse de situation des projets, soit les objectifs sont en grande partie globaux au lieu d'être spécifiques aux questions transversales cruciales. Par conséquent, la stratégie, les résultats attendus, les indicateurs, les activités du projet et les ressources ou les budgets passent de plus en plus sous silence les questions transversales. Une réunion des experts tenue à Bujumbura (Burundi) du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2009 qui s'est penchée sur les projets a conclu que les projets n'étaient pas suffisamment intégrés. Ils ont tous convenu qu'il fallait que ces projets fassent l'objet d'une analyse approfondie en vue de l'intégration des questions transversales. Ce sous-projet abordera donc cet écart concernant les projets transfrontaliers.

**Objectif et stratégies du programme:** se fondant sur le mandat principal du Secrétariat de la CIRGL, à savoir la coordination, la facilitation, le suivi, la promotion et la mise en oeuvre du Pacte de la CIRGL sur la Paix, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs, le projet se concentrera sur trois axes stratégiques d'intervention: renforcement des capacités et organisation des femmes et des jeunes engagés dans le commerce transfrontalier en vue de faire accroître les revenus réalisés de leurs activités à un niveau rentable et influencer les initiatives de réduction de la pauvreté, les processus de planification du commerce et du développement ainsi

que la prise de décision à tous les niveaux; renforcement des capacités des organisations intermédiaires (les agents de changement) et des institutions (y compris les institutions du gouvernement, la société civile, le secteur privé et les bailleurs de fonds) à tous les niveaux pour leur permettre d'analyser, d'engager le plaidoyer et de s'investir activement en vue d'assurer que les politiques commerciales et les stratégies de réduction de la pauvreté prennent en compte les priorités, les perspectives et les besoins des femmes et des jeunes pauvres engagés dans le commerce transfrontalier informel; et contribution à l'examen des politiques commerciales régionales, des accords, des systèmes et des pratiques et de leur potentiel pour favoriser l'accès des femmes et des jeunes ainsi que leur contrôle des ressources de production et des marchés. Il s'agit notamment des accords commerciaux, des règlements et des politiques ainsi que d'autres processus liés au commerce comme l'intégration régionale, les règlements et les législations du marché du travail aux niveaux national et local.

**1.2 Objectif:** Réduire la féminisation de la pauvreté et de l'exclusion.

**1.3 Résultats:**

- 1.3.1 Les partisans de l'égalité des sexes possèdent les connaissances requises et sont bien placés pour guider et transformer les politiques, les programmes et les affectations des ressources;
- 1.3.2 Les institutions d'intégration font preuve d'engagement de leadership et des capacités techniques et disposent de mécanismes de responsabilité pour appuyer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes;
- 1.3.3 Les législations et les politiques aux niveaux national et régional sont élaborées et mises en oeuvre pour promouvoir et protéger les droits humains des femmes et des jeunes.

**1.4 Parties prenantes et partenaires du programme:** La mise en oeuvre de ce programme régional se fera dans cinq sous-régions et ciblera et profitera directement aux femmes et aux jeunes engagés dans le commerce transfrontalier informel. Cette catégorie comprend les groupes spécifiques de femmes et des jeunes vivant dans des situations de vulnérabilité plus élevée, y compris les femmes entrepreneurs et productrices à petite échelle dans le secteur informel; les

femmes et les filles qui sont vulnérables au VIH/ SIDA et celles qui ont la charge de prodiguer les soins; les survivants de la violence sexospécifique; les jeunes femmes et les jeunes filles à la recherche des possibilités d'emploi ainsi que les femmes travailleuses migrantes. Les organisations intermédiaires principales qui possèdent l'expertise en plaidoyer sur les questions macroéconomiques et de pauvreté: Action Aid, Gender Action, AWDF, Oxfam, TWN, TGNP, AWOMI, UNIFEM, seront invitées à s'allier en partenariat à la CIRGL/ SC comme agents de changement pour le programme. Au niveau de gouvernement, le SC utilisera le Mécanisme de coordination national existant, y compris les mécanismes nationaux des femmes et des jeunes, les ministères comme ceux chargés de l'intégration régionale, des Finances, du Travail, du Commerce et de l'Industrie. Le Secrétariat de la CIRGL oeuvrera en collaboration avec l'UNIFEM et d'autres partenaires clé des agences onusiennes, notamment le PNUD, l'ONUDI, le BIT, la FAO, ainsi que les organisations sous-régionales et régionales telles que la BAD, la SADC, l'IGAD, la CEDEAO, le COMESA et l'UA. Auparavant, ces partenariats étaient fondés sur des initiatives ponctuelles, mais des stratégies plus globales vont maintenant être développées pour permettre à chaque institution de contribuer à la réalisation de l'objectif commun à partir de sa perspective. Par exemple, le partenariat avec la FAO pourrait être basé sur la cartographie et le renforcement de la contribution des femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel à la sécurité alimentaire dans les régions où règne l'insécurité alimentaire. Le partenariat avec l'ONUSIDA pourrait porter sur une meilleure évaluation de la vulnérabilité des femmes et des filles engagées dans le commerce transfrontalier informel au VIH/SIDA, et comment assurer que le commerce transfrontalier informel peut être utilisé comme stratégie de solution efficace pour ces pauvres femmes et filles entrepreneurs qui ont la charge de prodiguer les soins. De nouveaux partenariats seront développés avec d'autres institutions et organisations et réseaux de la société civile intéressés dans les questions relatives au commerce et à l'intégration régionale (Secrétariat du NEPAD, Banque mondiale, DFID, TWN-Africa ,GENTA, etc). La CIRGL/SC conclura des partenariats également avec le secteur privé et des organisations telles que les chambres de commerce nationales, les banques et les entreprises TIC, afin de favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux

ressources de production, y compris le crédit et l'emploi rémunéré. Les organisations des médias en Afrique, notamment IPS, Gender Links, Africa Child Features Network (ACFN) et FEMNET seront essentielles pour sensibiliser le public sur la nature et l'ampleur de la féminisation de la pauvreté et renforcer les stratégies de plaidoyer pour le changement de politique. En outre, les institutions intergouvernementales régionales, le Secrétariat du NEPAD, la Banque africaine de développement, l'UA, la SADC, la CEDEAO, l'IGAD, la CEA et l'UNIFEM, entre autres, continueront à apporter leur soutien à la CIRGL/SC en vue d'assurer la responsabilisation des gouvernements vis-à-vis des instruments régionaux et internationaux. Des rapports d'activité seront soumis régulièrement au Comité interministériel régional et aux Sommets de la CIRGL.

**1.5 Dispositions institutionnelles:** La CIRGL/SC mettra en oeuvre le programme sous la direction générale du Chargé de Programme Questions transversales. Un spécialiste des programmes régional qui sera basé à Bujumbura (Burundi) assurera la coordination et la gestion du programme, en étroite collaboration avec tous les cinq coordinateurs nationaux et point focaux dans les pays de la CIRGL en question. Le spécialiste veillera aussi à ce que les partenaires aient une appropriation totale et qu'ils soient associés aux processus de conceptualisation, de mise en oeuvre, de suivi et de communication d'informations.

<b>Budget: Égalité des sexes et autonomisation des femmes</b>		
	Personnel et soutien administratif	630.000
	Planification stratégique régionale	250.000
	Études: Données basées sur les résultats	300.000
	Renforcement des capacités	1.920.000
Médias et stratégies de plaidoyer et campagnes de sensibilisation		1.200.000
	Suivi et évaluation	650.000
Réseautage: mise en place de coalition, connectivité TIC...		1.850.000
	Audiovisuel, documentation et diffusion	350.000
	Fonds régional d'autonomisation des femmes	51.000.000
	Sous-total	58.150.000
	Imprévus	5.815.000
	Total de la composante	63.965.000

<b>Budget: Autonomisation des jeunes</b>		
	Personnel et soutien administratif	637.000

Planification stratégique régionale	395.000
Études: Données basées sur les résultats	300.000
Renforcement des capacités	2.598.000
Médias et stratégies de plaidoyer et campagnes de sensibilisation	1.200.000
Suivi et évaluation	650.000
Réseautage: mise en place de coalition, connectivité TIC...	1.200.000
Fonds pilote d'autonomisation des jeunes	30.000.000
Sous-total	36.980.000
Imprévus	3.698.000
Total	40.778.000

### Composante 3

#### Mise en oeuvre de la dimension Droits humains du Pacte

**Contexte:** La CIRGL offre un cadre aux pays de la région d'aborder les questions cruciales comme la bonne gouvernance, les droits humains et l'état de droit dont la réalisation est essentielle au rétablissement de la confiance entre les gouvernements et leurs populations respectives. Les processus démocratiques inclusifs, la promotion et la protection de tous les droits humains et la lutte contre l'impunité sont des ingrédients importants au processus de réconciliation régionale. Une forte implication de la société civile dans la mise en oeuvre du Pacte devrait être renforcée davantage, ainsi que la promotion des principes des droits humains tels que la responsabilisation, l'autonomisation, la non discrimination et la participation à tous les processus.

**Problèmes spécifiques et possibilités:** Le Pacte constitue un cadre pour encourager les États membres à ratifier les instruments internationaux et régionaux existants, à domestiquer et à mettre en oeuvre ses protocoles sur les questions urgentes relatives aux droits humains et pour lesquelles le Pacte constitue un cadre juridique unique (par exemple, les droits des personnes déplacées internes ou la lutte contre l'exploitation illégale des ressources et la violence sexuelle). La dimension Droits humains du Pacte porte notamment sur la justice et la responsabilisation dans les processus de paix et d'intégration régionale; la prévention et le redressement des violations des droits humains à travers un observatoire régional et un système d'alerte rapide; le renforcement des capacités et des institutions nationales; et l'intégration des droits humains dans la

mise en oeuvre des projets prioritaires et des protocoles du Pacte, en collaborant étroitement avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits humains.

**Stratégie du projet:** La mise en oeuvre de la dimension Droits humains du Pacte sera basée sur la participation de toutes les parties prenantes pertinentes comme les experts de gouvernement, les institutions nationales des droits humains, les organismes internationaux et régionaux des droits humains et la société civile. Le HCDH-ONU a mis à la disposition du Secrétariat de la CIRGL un conseiller pour appuyer la mise en oeuvre de la dimension Droits humains et appliquer une approche axée sur les droits aux projets et aux protocoles du Pacte. Le rôle du Conseiller est de promouvoir les partenariats entre les équipes de pays ONU et les mécanismes nationaux de coordination des États membres en vue de la mise en oeuvre des projets et des protocoles du Pacte à travers une approche axée sur les droits.

Le groupe des droits humains créé lors de l'élaboration du Pacte, y compris les experts en matière des droits humains issus des États membres et du Groupe des Amis serait réactivé et renforcé et serait impliqué dans le renforcement des capacités et la formation des principaux acteurs nationaux et régionaux.

#### 1. Résultats et axes stratégiques

**La dimension Droits humains du Pacte sera mise en oeuvre à travers:**

- a) Le travail d'un Conseiller régional en matière des droits humains (détaché auprès du Secrétariat par le HCDH-ONU) qui assurera une approche axée sur les droits dans la mise en oeuvre de tous les projets et protocoles et une liaison entre la CIRGL et les travaux des Mécanismes régionaux et internationaux chargés des droits humains, aidera à mettre en place l'Observatoire régional et l'associer aux observatoires nationaux ainsi qu'aux institutions nationales des droits humains. Il/Elle contribuera au système

d'alerte rapide de la CIRGL en fournissant des rapports analytiques sur la situation des droits humains dans la région.

- b) Le soutien technique et financier à la mise en oeuvre des projets spécifiques des droits humains du Pacte comme les droits des personnes déplacées internes et des rapatriés, la lutte contre la violence sexuelle, le génocide, les crimes contre l'humanité et l'impunité, l'exploitation des ressources naturelles et les droits économiques, sociaux et culturels.
- c) L'application d'une approche axée sur les droits pendant la mise en oeuvre des projets et des protocoles à travers la formation et le renforcement des capacités des Mécanismes nationaux de coordination, de la société civile, des parlementaires, du système judiciaire, de la police et du personnel de la CIRGL.

## 2. Budget

Activités régionales et un Conseiller régional sur les droits humains	2.500.000
Soutien technique et financier aux projets spécifiques en matière de droits humains	1.250.000
Renforcement des capacités et formation des principaux acteurs sur les thèmes spécifiques des droits humains et une approche axée sur les droits	1.250.000
<b>Total</b>	<b>5.000.000</b>

### Composante 4

#### **Environnement de la Zone 3 de la CIRGL et Programme pilote de gestion des risques du changement climatique (Intégrée dans le Programme sur la Paix et la Sécurité)**

Il s'agit ici d'une composante qui met un accent fort sur l'environnement et qui est envisagée dans le cadre du projet prioritaire de la CIRGL sur *“le Désarmement des éleveurs nomades armés et la promotion du développement durable dans la Zone 3”*. Le projet 1.1.2 prévoit, entre autres, la

mise en place de routes de sécurité transfrontalière (BOSERS), de réseaux sociaux de sécurité transfrontalière (BOSSONS) et de réseaux économiques et environnementaux de sécurité transfrontalière (BOSEENS). Concernant BOSEENS, le projet *“s'articule autour du renforcement des activités de rétablissement économique et de protection de l'environnement. Ces activités comprennent la construction des abris dans les marchés, des canaux d'irrigation, des puits, des barrages, des routes, la protection de l'environnement pour atténuer les effets du changement climatique.”*

**Justification de la remise en état de l'environnement dans la Zone 3:** le problème écologique principal dans cette région est sa pluviosité insuffisante, non fiable et très irrégulière. La région est soit aride, soit semi-aride. Les pluies sont éparpillées et tombent en quantités variables d'une année à l'autre. Ceci, en plus des sols pauvres et des roches mères patinées, crée une situation où – même s'il pleut beaucoup, - l'eau coule simplement sur la surface du sol. Par ailleurs, dans les endroits où les forces de sécurité ont été déjà déployées pour contrôler le vol de bétail et désarmer les pasteurs, le peu d'arbres qui restaient ont été coupés pour le bois de chauffage. Enfin, les populations qui ont été déplacées par les voleurs de bétail dans cette zone continuent à causer la dégradation de l'environnement qui devra être remis en état même lorsque la paix aura été rétablie après le désarmement.

**Stratégie de mise en oeuvre:** La stratégie de mise en oeuvre consiste à utiliser les cadres nationaux et régionaux existants dans la zone. Les initiatives gouvernementales et non gouvernementales qui existent dans le domaine de la remise en état de l'environnement seront coordonnées, encouragées et suivies en vue d'assurer la mise en oeuvre cohérente et la production de l'impact positif du projet sur le Désarmement des éleveurs nomades armés et la Promotion du développement durable de la Zone 3. À la suite de la réunion de Kampla au mois d'avril 2008, il a été convenu que le projet soit mis en oeuvre dans le cadre du Karamoja Integrated Disarmament and Development Programme (KIDDP). Le Secrétariat de la Conférence a signé un Protocole d'accord avec l'Ouganda qui assure la coordination de KIDDP. Des réunions entre le gouvernement et les OSC dans la Zone ont convenu qu'un programme similaire soit institué dans les autres pays en vue de faciliter l'exercice de désarmement et de développement simultané dans la Zone 3. Un Comité régional de désarme-

ment (REDCOM) composé de 15 représentants des États membres, des OSC, de la Communauté est-africaine (EAC) et de l'IGAD a été mis sur pied pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des programmes de désarmement et de développement dans la région. Il a été convenu de *“mettre en place des programmes de lutte contre la désertification, de restauration de l'environnement et d'approvisionnement en eau potable comme activités à mener dans les zones pastorales arides de la Zone 3”*.

**Portée du sous-projet:** le projet couvrira les régions semi-arides de la partie Nord-Est de l'Ouganda, du Nord-Ouest du Kenya et du Sud-Est du Soudan<sup>i</sup>, plus le Sud-Ouest de l'Éthiopie. Les projets ciblent les communautés frontalières dans cette zone. Il s'agit des Karamojong et des Pokot (Ouganda), des Turkan et des Pokot (Kenya), des Toposa (Soudan) et des Nyangatome (Éthiopie).

**Objectifs du projet:** l'objectif global du projet est de soutenir les mesures de reboisement et de protection conjointe de l'environnement et de promouvoir l'adaptation au changement climatique axé sur les communautés dans tous les pays de la Zone 3. Même s'il est évident qu'il y a eu une dégradation sérieuse de l'environnement pendant des années dans la zone 3 nécessitant ainsi un accent sur le reboisement et la protection de l'environnement, il est aujourd'hui reconnu que des petites communautés marginales comme les pasteurs nomades dans la zone 3 seront probablement les plus gravement affectés par les impacts du changement climatique, et pourtant ils sont les moins équipés pour y faire face et s'adapter. La promotion de l'adaptation basée sur les communautés en plus des mesures de reboisement et de protection de l'environnement renforceront la capacité des éleveurs dans la Zone 3 de s'adapter à la variabilité climatique actuelle et aux changements climatiques futurs.

**Résultats:** un forum de parties prenantes établi avec des compétences juridiques pour mettre en oeuvre la propriété commune, un libre accès aux ressources environnementales et promouvoir le développement durable de l'environnement; un forum de parties prenantes établi avec des compétences juridiques pour mettre en oeuvre la propriété commune et le libre accès aux ressources; les clubs axés sur les communautés et les écoles pour la protection et la remise en état de l'environnement dégradé établis; la jeunesse engagée dans les activités relatives à l'environnement; les forces de sécurité engagées dans le désarmement; les activités de pro-

tection de l'environnement lancées; les activités transfrontalières sur l'environnement organisées; les activités d'adaptation axées sur les communautés dans les communautés de pasteurs dans la zone 3 élaborées et mises en oeuvre; les mécanismes d'adaptation à la variabilité et au changement climatique par les communautés de pasteurs identifiés; la capacité des communautés de comprendre et de répondre à la variabilité et au changement climatique développée. Le résultat du projet par rapport à l'adaptation consistera à démontrer ce qu'on peut faire pour réduire la vulnérabilité et/ou augmenter la capacité d'adaptation des communautés des pasteurs dans la Zone 3 aux effets négatifs du changement climatique.

#### 1. Budget

Structure opérationnelle du programme	680.000
Harmonisation et coordination des politiques et des stratégies	750.000
Contribution directe dans les communautés pour la restauration de l'environnement et pour parer les impacts du changement climatique	11.000.000
Sous-total	12.430.000
Coûts fixes d'externalisation de gestion	306.640
Imprévus	1.243.000
<b>Total</b>	<b>14.066.640</b>

---

<sup>i</sup> Voir article 1 (5) c du Protocole sur la non-agression et la défense commune dans la région des Grands Lacs.